



Wallonie



Esneux

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par **Monsieur et Madame Jean-Pierre et Cécile DURIEUX-HUSSON** demeurant Avenue P. Van Hoegaerden 1 à 4130 ESNEUX.

Le terrain concerné est situé **Avenue P. Van Hoegaerden, n°1 à 4130 Esneux** et cadastré division 1, section C n°342T3, 344H.

La demande vise les travaux suivants : **Transformation d'une habitation unifamiliale, exhausse de la toiture arrière et régularisation de deux enseignes en façade à rue.**

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les raisons suivantes :

- le volume principal devrait être couvert par une toiture à deux versants ;
- la hauteur sous gouttière du volume principal devrait être égale à maximum 7m ;
- au maximum deux matériaux de parement sont admis pour la réalisation de l'ensemble des façades d'un même volume ;
- les panneaux de type « EQUITONE » ne font pas partie de la liste des matériaux autorisés par le Règlement ;

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h, au **Domaine Brunsode** (Château Brunsode n°2 - 1^{er} étage), Service Urbanisme, 4130 ESNEUX uniquement sur rendez-vous pris au **04/380.93.38 ou 04/380.93.34 ou 04/380.93.44**.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Florine PARIZEL, téléphone : 04/380.93.35, mail : urbanisme@esneux.be, dont le bureau se trouve **Domaine Brunsode** (Château Brunsode n°2 - 1^{er} étage) à 4130 ESNEUX.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 14 août 2025 au 01 septembre 2025 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@esneux.be